



## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 7 juin 2022, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté l'ordonnance suivante :

#### **Ordonnance visant à augmenter le montant total des subventions pouvant être accordées à une société pour l'année 2022**

À la séance du 7 juin 2022, le conseil d'arrondissement de Verdun décrète ce qui suit :

L'article 7 du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2022)* (RCA22 210001) est modifié par le remplacement de « 202 000 \$ » par « 611 750 \$ ».

Cette ordonnance est édictée en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial (exercice financier 2022)* (RCA22 210001).

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 13 juin 2022

*Mario Gerbeau* (original signé numériquement)

Mario GERBEAU

Secrétaire d'arrondissement